



BUCHINGER & RUBIN  
— AVOCATS —

## **VIOLENCES SEXUELLES : PARLER, OUI, MAIS DANS DE BONNES CONDITIONS**

Mettre en doute ou minimiser la parole des femmes victimes peut être dévastateur, préviennent les associations.

Les associations sont unanimes. Pour une victime de violences sexuelles, parler est un premier pas vers la reconstruction, même si les conséquences, en particulier lors de prises de parole publiques, peuvent se révéler douloureuses. Encore faut-il que ces témoignages, qui peinent souvent à être formulés, soient reçus avec les égards nécessaires. Pour « déposer leur parole », les victimes ont besoin d'un climat d'empathie, de ne pas se sentir jugées, elles qui éprouvent déjà si souvent une forme de culpabilité. C'est cette qualité d'écoute à laquelle sont formés les bénévoles et les salariés dans les permanences téléphoniques d'urgence ou dans les centres d'accueil spécialisés.

Quand les confidences se font ailleurs, lors d'échanges avec des proches ou encore dans un commissariat lors d'un dépôt de plainte, le témoignage peut se transformer en calvaire. La parole des victimes est parfois questionnée, mise en doute, ce qui constitue souvent un nouveau traumatisme, en particulier quand il s'agit d'un premier récit. Certaines femmes ayant témoigné sur les réseaux sociaux de leurs agressions, dans le sillage de l'affaire Weinstein, l'ont appris à leurs dépens en recevant des réponses très agressives, à mille lieues de la bienveillance prônée par les associations.

Effet « boomerang »

Face à une parole parfois décousue, imprécise, l'interlocuteur non averti peut être désarmé, voire méfiant. L'attitude de la victime est d'ailleurs quelquefois déconcertante, souligne la docteur Nathalie Grosleron, responsable du Cauva, une structure qui accueille en urgence les victimes d'agression dans l'enceinte du CHU de Bordeaux. « Certaines femmes peuvent raconter leur histoire avec un grand détachement, parfois même avec un sourire. Quand on n'est pas habitué à ces situations, on pourrait ne pas les croire, or ces femmes-là sont dans un effondrement psychique. D'autres sont prostrées, mutiques, il y a tous les cas de figure. »

L'écoute inconditionnelle des professionnels, qui ont pour règle de ne pas mettre en doute la véracité des faits rapportés – un travail qu'ils laissent à la justice – n'est pas à la portée de

Cabinet d'Avocats BUCHINGER & RUBIN

66 Avenue Victor Hugo - Immeuble Léonard de Vinci - 75116 PARIS

Tél : 01.45.00.90.97 | Port : 06.21.50.70.79 | [avocats@buchinger-rubin.com](mailto:avocats@buchinger-rubin.com) & [judith@buchinger-rubin.com](mailto:judith@buchinger-rubin.com)

[www.buchinger-rubin.com](http://www.buchinger-rubin.com)



BUCHINGER & RUBIN  
— AVOCATS —

tous. Il arrive que, choqués par ce qu'ils entendent ou simplement dénués de sollicitude, les proches se montrent peu compréhensifs. A l'image du fils de cette femme d'une soixantaine d'années, agressée sexuellement par son médecin, qui s'est exclamé après les confidences de sa mère : « Tu ne vas pas nous en faire une maladie ! » Une réaction qui peut potentiellement être dévastatrice, comme la mise en doute de la parole qui accompagne souvent les récits de victimes. « C'est atroce de ne pas être crue, ça fait très mal », insiste Emmanuelle Piet, présidente du collectif féministe contre le viol. « Parler pour rien, être mal écoutée, peut provoquer un effet boomerang », confirme le psychiatre Gérard Lopez, président de l'Institut de victimologie.

Pour éviter ces écueils, de nombreuses associations proposent aux victimes de violences sexuelles de participer à des groupes de parole. Lors de ces réunions, chacune se sent libre de se confier et d'écouter les expériences vécues par d'autres. Bien souvent, elles se comprennent à demi-mot. « Il est très fréquent que les femmes victimes culpabilisent. Elles ont toujours une sidération de la façon dont elles ont réagi, explique Emmanuelle Piet. Quand c'est une autre qui raconte par exemple qu'elle ne s'est pas débattue, elles comprennent très bien, et lui disent : “Mais tu ne pouvais pas, ce n'est pas de ta faute !” » En confrontant leur vécu à celui des autres, ces moments leur permettent aussi de prendre du recul par rapport à leur propre histoire.

Cabinet d'Avocats BUCHINGER & RUBIN

66 Avenue Victor Hugo - Immeuble Léonard de Vinci - 75116 PARIS

Tél : 01.45.00.90.97 | Port : 06.21.50.70.79 | [avocats@buchinger-rubin.com](mailto:avocats@buchinger-rubin.com) & [judith@buchinger-rubin.com](mailto:judith@buchinger-rubin.com)

[www.buchinger-rubin.com](http://www.buchinger-rubin.com)